



Ville
d'Écully

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Ce rapport d'orientations budgétaires 2022 s'inscrit dans un contexte global incertain:

- **5^{ème} vague du Covid-19**
- **Élection du prochain Président de la République Française**
- **Pénurie de matières premières entraînant des ruptures d'approvisionnements et une flambée des prix**
- **Hausse forte du coût de l'énergie (8% gaz et 20% électricité)**
- **Retour de l'inflation en 2021 (estimée à 1,6% sur 2021)**

- **Croissance forte du PIB sur l'année 2021 (+ 6% selon Bercy)**
- **Baisse du chômage (retour aux niveaux 2019 : Taux de chômage estimé à 7,6% à fin 2021)**

La Covid-19 a eu un impact significatif sur les finances communales en 2021

- Baisse de fréquentation de la plupart des activités apportées aux écullois**
- Baisse des produits (chapitre 70)**
- Surcoût lié au protocole d'accueil imposé par cette pandémie.**
- Hausse des charges (chapitre 011)**
- Coût estimé de la Covid-19 en 2021 : (159 500 €)**

Les prévisions de recettes et de dépenses communales sont incertaines voire aléatoires, cela complexifie nécessairement les hypothèses pour 2022

Impacts de la Loi de Finances 2022 sur les finances de la commune

Nouvelle baisse de la DGF en 2022 :

Le montant annuel de la DGF s'est effondré depuis 2014 :

- 2014 : 1 781 k€
- 2019 : 552 k€
- 2020 : 494 k€
- 2021 : 399 k€ (440 K€ prévue au budget)
- Prévisionnel 2022 : 280 k€

La baisse de la DGF qui avait subit une pente plus faible en 2020 et répartie sur une pente beaucoup plus importante depuis 2021

Vers un effondrement de la DGF

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :

Compte tenu de la structure de l'indice qui permet de déterminer l'éligibilité de la DSU d'une commune (Potentiel fiscal, proportion de bénéficiaires de l'aide aux logements, revenu moyen par habitant,...)

La commune d'Écully ne percevra plus cette dotation en 2022

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) :

L'article 47 de la loi de Finances précise que dans le potentiel financier des communes, qui sert à calculer la répartition du FPIC, seront désormais intégrés les droits de mutation perçus par les communes ainsi que la taxe sur la publicité extérieure. Nous anticipons

Une hausse du montant du FPIC qui passerait de 222 k€ en 2021 à 240 K€ en 2022.

**Suppression de la DSU et hausse du FPIC
Écully contribue toujours plus à la solidarité au profit des autres collectivités**

IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022

Rappel de la suppression de la taxe d'habitation (TH) :

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, l'État a créé un système de compensation de perte de TH. Ce mécanisme complexe impacte la taxe foncière (TF) (qui intègre dorénavant la part de la taxe foncière initialement perçue par le départementale ainsi que les allocations compensatrices et un coefficient correcteur) .

La revalorisation des bases de taxe foncières (TF) :

Pour 2022, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté au mois de novembre. La progression pour 2022 sera au minimum de 3 % selon le ministre délégué en charge des comptes publics.

L'autonomie fiscale locale n'est plus limitée qu'à la Taxe Foncière qui intègre la TH à quasi l'Euro près (pas de gain fiscal lié à cette opération)

Prévisionnel 2022

LE BUDGET PRIMITIF DE 2022

Nos principaux arbitrages sont en lien avec les priorités qui sont définies dans notre plan de mandat et sont dans la continuité de ceux qui vous ont été présentés en 2021 à savoir :

- L'Education**
- La Transition Ecologique**
- La Sécurité et le Cadre de vie**

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2022

Chapitre 011 – Charges à Caractère Général :

- Poursuite de la politique de rénovation du patrimoine communal bâti avec une enveloppe maintenue à 110 k€
- Lutte contre le réchauffement climatique en favorisant le patrimoine arboré et les espaces verts (**65 k€**)
- Augmentation des services aux écullois dans le cadre des accueils de loisirs (**35 k€**)
- Crédits alloués à la participation citoyenne (**15 k€**)

Nos arbitrages ont un impact sur 2022 de + 115 K€

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2022

Chapitre 012 – Charges de Personnels :

- Poursuite du recrutement des agents de la police municipale dans le cadre du projet sécurité (**127 k€**)
- Le renforcement des agents pour les accueils de loisirs (**75 k€**)

Nos arbitrages ont un impact de + 202 K€

Chapitre 012 - Ressources humaines (Loi Notre - effectifs connus de 2021)

- 1) Structure des effectifs : 269 postes au tableau des effectifs
- 2) Éléments sur la rémunération :
 - Traitements indiciaires : 4 384 528 €
 - Régimes indemnitaires : 807 934 €
(y compris S.F.T. et indemnités de résidence)
 - Nouvelles bonifications indiciaires : 32 390 €
 - Heures supplémentaires rémunérées : 86 256 €
 - Avantages en nature : 24 111 €
- 3) Durée effective du travail : 1 607 heures
- 4) Évolution prévisionnelle des effectifs pour 2022 : Poursuite du déploiement du projet sécurité qui impactera légèrement à la hausse le budget et prolongation du centre de vaccination

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2022

Chapitre 65 - Subventions aux associations et subventions d'équilibre au CCAS :

- Stabilité des subventions aux associations
- Augmentation de **6 k€** de la participation à l'OGEC Sainte Blandine
- Augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale entre 2021 et 2022 (513 k€ en 2022 contre 447 k€ inscrits au BP 2021 soit **66 k€** de dépenses supplémentaires : Déficit de l'EHPAD et de la résidence autonomie ainsi que des dépenses supplémentaires de personnel pour le CCAS)

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2022

Chapitre 67 : Subventions d'équilibre aux budgets annexes et subventions de droit privé

Pour 2022, nous prévoyons le retour des ouvertures des espaces culturels. Les subventions d'équilibre 2022 aux budgets annexes diminuent en conséquence par rapport à 2021 :

- Pour le budget de l'Espace Écully (120 k€ en 2022 contre 125 k€ en 2021)
- Pour le budget du Cinéma (20 k€ en 2022 contre 65 k€ en 2021)

Le montant de la prime vélo fut réalisée à hauteur de 9 k€ en 2021
Un montant de 11 k€ sera inscrit au BP 2022

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En k€	CA 2020 réalisé	BUDGET 2021	BP 2022	BP 2022 / BUDGET 2021
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	3 884	4 489	4 634	+ 3,23 %
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉ	8 891	9 516	9 909	+ 4,13 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 727	1 920	2 019	+ 5,16 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	874	216	162	- 25,00 %
014 FPIC + AC + CLETC	236	246	271	+ 18,29 %
022 DÉPENSES IMPRÉVUES EN CAS DE DEUXIÈME VAGUE DE LA COVID-19		100	0	
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION	15 612	16 487	16 995	+ 3,08 %
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0	
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	15 612	16 487	16 995	+ 3,08 %

Des Dépenses de Fonctionnement 2022 qui traduisent nos choix

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 73 – Impôts et Taxes

Les taux de taxes foncières de la collectivité n'augmenteront pas.

Évolution des recettes fiscales par la revalorisation annuelle des bases telles que validées à + 3 % par le ministère des Finances.

Chapitre 70 - Produits des services et ventes diverses :

Forte augmentation par rapport à 2021 du fait notamment de l'engouement des centres de loisirs et du taux d'occupation des crèches.

Une fiscalité dynamique et des activités communales adaptées aux besoins des écullois

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En k€	CA 2020 réalisé	BUDGET 2021	BP 2022	BP 2022 / CA 2021
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	974	1 203	1 554	+ 29,16 %
73 IMPÔTS ET TAXES	14 277	14 286	14 774	+ 3,42 %
<i>Dont contributions directes (TFB, TFNB)</i>	11 857	12 000	12 416	+ 3,46 %
<i>Dont droits de mutations</i>	1 564	1 500	1 500	0,00 %
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	2 207	1 978	1 443	- 27,05 %
<i>Dont Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</i>	494	440	280	- 27,05 %
<i>Dont Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)</i>	206	206	0	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	329	270	351	+ 30,02 %
013/76/77 PRODUITS DIVERS (Hors cessions)	527	100	150	50,00 %
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	18 314	17 837	18 272	+ 2,44 %

**Des Recettes de Fonctionnement 2022 dynamiques
malgré le désengagement de l'Etat**

CULTURE DE LA RESSOURCE

Systematiser la recherche d'aides financières pour les projets de la ville
1 projet = 1 financement

En 2021 :

- 27 dossiers de subvention déposés
- 363 626 € d'aide accordées
- 150 000 € d'aide en cours d'instruction

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MODES DE GESTION

Enjeux :

- Augmenter la performance de l'action publique
- Réduire la dépense

Création d'un groupe de travail en charge d'étudier l'amélioration de la qualité de service et de choisir le mode de gestion le mieux adapté à la performance.

Missions du groupe de travail:

- Diagnostiquer les services
- Réaliser un état des besoins en matière de service public
- Définir les modes de gestion possible
- Planifier un plan d'actions

OPTIMISATION : L'EXEMPLE DU SERVICE ENTRETIEN

Commande politique en 2021 :

Optimisation de la charge de travail et gain budgétaire (objectif de 70 000 €)

- Gain en 011 : 43 000 €
- Gain en 012 : 1 ETP (32 000 €)

Pour y parvenir :

- Redistribution des prestations internalisées et externalisées
- Optimisation des prestations (adaptation du ménage en fonction de la saison et des usages)
- Optimisation des achats et des contrats

Facteurs de réussite : Motivation et adhésion de l'équipe

ACTUALISATION DES AP/CP

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)			
Crédits de paiement (CP) des opérations gérées en AP/CP	Autorisation de programme actualisée	Réalisé cumulé estimé au 31/12/2021	Crédits de paiements 2022
Site Sportif et de Loisirs	10 850 k€	10 686 k€	164 k€
Bâtiments techniques	200 k€	200 k€	
Travaux Mairie	800 k€	511 k€	289 k€
Restaurants scolaires (dont Cerisiers et Charrière Blanche)	2 760 k€	2 577 k€	183 k€
Extension du parc des Chênes : Construction de la Maison de la Famille et aménagements paysagers	3 150 k€	3 150 k€	
TOTAL DES AP/CP	17 760 K€	17 124 k€	636 k€

SYNTHESE DES INVESTISSEMENTS 2022

Une enveloppe de 5 M€ dont le détail sera présenté lors du vote du budget primitif de 2022 et ventilée principalement en :

- 1 M€ pour la transition écologique
- 1 M€ pour le sport
- 1 M€ pour la culture, l'enfance et l'évènementiel
- 2 M€ pour la rénovation du patrimoine existant

Poursuite du programme d'investissement de 15 Millions €

SYNTHESE

- Pas de hausse des taux de fiscalité
- Amélioration des services à la population : vraie réussite traduite par la forte hausse de fréquentation en 2021 des activités proposées
- Mise en œuvre des engagements de campagne : Éducation, Transition écologique, Sécurité et Cadre de Vie
- Protection des Écullois : Tranquillité publique et Sécurité sanitaire
- Engagement du plan de mandat sur les investissements

**Dans un contexte économique et sanitaire compliqué
la ville d'Écully poursuit en 2022
sa gestion raisonnée et son programme d'investissement**